

SARL M&VOUS
Annexe au contrat-cadre / Conditions particulières
CÉRÉMONIE LAÏQUE

OBJECTIF DE L'INTERVENTION

L'organisation complète d'une cérémonie laïque par la SARL M&VOUS.

CONTENU

L'organisation complète d'une cérémonie laïque comprend les prestations suivantes :

- De manière générale, préparation et réalisation d'une cérémonie laïque ;
- Préparation des textes/discours « sur-mesure » à lire de l'officiant :
 - Envoi des questionnaires à remplir par les clients ;
 - Prise de contact avec vos familles et proches (limités aux parents des mariés, aux témoins et aux amis proches dans la limite de trois (3) par mariés) ;
 - Coordination des interventions des familles et proches ;
- Rendez-vous physiques dans la limite de deux (2) et selon le temps restant jusqu'à la date convenue de l'événement ;
- Présence éventuelle d'un ou plusieurs organisateurs de la SARL M&VOUS, dans le cas où il officie le mariage, le jour de l'événement, deux heures avant la cérémonie laïque et, au maximum, une heure après celle-ci ;
- Mise à disposition de matériel et mobilier nécessaire à l'organisation de la cérémonie laïque et comprenant le package suivant :
 - assises (nombre de places indiqué sur le devis),
 - arche « sur-mesure »,
 - Mobilier divers (tables, pupitre...),
 - rituel de cérémonie : sable, caisse à vin, ou rubans,
 - décoration non florale (voilage, dentelle, lin, lanternes, tapis divers, carterie sur-mesure...),
 - matériel de son et micro-gestion des musiques choisies
- Présence d'un ou plusieurs membres de la SARL M&VOUS le jour de l'événement, pour la mise en place des éléments de décoration et des meubles ci-dessus cités, au maximum deux heures avant la cérémonie et une heure après la cérémonie pour leur enlèvement, en considération des besoins de l'installation et après accord du Client.

1) Calendrier général et échéances convenues

Le premier rendez-vous est le rendez-vous de « rencontre » entre le Prestataire et le Client. Les délais ci-dessous mentionnés sont comptés en jours francs.

Les tâches ci-dessous listées ne sont pas exhaustives et sont susceptibles d'évolution en fonction de la demande du Client.

	Tâches	Personne(s) responsable(s)
J-3 mois	Envoi des questionnaires au Client	M&Vous
	Demande d'autorisation à envoyer aux services compétents dans le cas d'une organisation de l'événement (ou d'une partie) dans un lieu public, sous réserve de validation du lieu avec le Prestataire	Les clients
J-1 mois	Échéance pour remettre les questionnaires au Prestataire	Les clients
	Prise de contact avec les proches cités dans les questionnaires restitués par les mariés (sous réserve de réception dudit questionnaire)	Les clients
	RDV en physique ou en vidéo-conférence pour bilan général de la cérémonie et validation définitive du « package » (choix du mobilier, de l'arche, etc)	Avec l'accord des deux parties
J-15 jours	Échéance pour fournir à M&Vous des éléments dont le client souhaite que le Prestataire distribue le jour de la cérémonie (petits éléments : flacons de bulle de savons, rubans, autres...)	Avec l'accord des deux parties
	Échéance pour fournir à M&Vous une copie de l'attestation des services compétents dans le cas d'une organisation de l'événement (ou d'une partie) dans un lieu public	Les clients
Jour J	Présence d'un ou plusieurs Wedding Planner(s) / officiant(s) de cérémonie (selon les nécessités convenues par les deux parties)	M&Vous
	Le prestataire n'a pas d'horaire d'arrivée fixée	

2) Facturation

2-1 Honoraires forfaitaires et au temps passé

En contrepartie de la réalisation des prestations définies ci-dessus, le Client s'engage à verser au Prestataire la somme forfaitaire contenue dans le devis signé entre les parties et selon les modalités déterminées dans le contrat-cadre.

En cas de changement de lieu de cérémonie (cf. article 4-2 ci-dessous), le Client versera au Prestataire une somme forfaitaire complémentaire de 150 € (cent cinquante euro) hors taxes.

2-2 Prise en charge des frais d'hébergement, de déplacement et de restauration par le Client

Dans le cas où le mariage n'est pas organisé dans le même département où est domicilié le Prestataire, le Client s'engage à assumer les éventuels frais suivants :

- hébergement dans une chambre dans l'hôtel du lieu de l'événement ou dans un hôtel le plus proche du lieu de l'événement (à moins de 15 kilomètres) pour la (ou les) wedding planner(s), sur deux jours (la veille et le soir du mariage) ;
- déplacement (avion, bateau, taxis, frais de kilométrage, ...)
- frais de bouche et de boissons : le repas assis et chaud pour les membres de la SARL M&VOUS présents le soir du mariage ainsi que les boissons.

En tout état de cause, toute demande complémentaire et non prévue à la signature du contrat fera l'objet d'une facturation complémentaire par la SARL M&VOUS, laquelle sera établie au temps passé (200 € de l'heure) ou par forfait, après accord écrit du Client.

3) Rendez-vous et disponibilité

3-1 Rendez-vous du Client avec le Prestataire

Les rendez-vous physiques, téléphoniques et/ou par tout logiciel informatique de téléphonie peuvent être pris dans les jours et horaires d'ouverture, étant entendu que le Client dispose de 1 rendez-vous fixé, après le rendez-vous découverte, selon les disponibilités du Prestataire, comme suit :

- rendez-vous 1 mois avant le jour J.

Si l'une ou l'autre partie souhaite un rendez-vous supplémentaire, cela est possible et ce dernier se fera selon les mêmes conditions pré-citées.

Chaque rendez-vous est limité à deux heures à compter de l'heure convenue.

4) Le lieu de la cérémonie

Le lieu de la cérémonie laïque est librement choisi par le Client, sous réserve de sa compatibilité avec les contraintes logistiques et techniques liées à la prestation.

Le Client s'engage à communiquer à M&Vous toutes les informations utiles concernant l'accès au lieu envisagé (adresse, conditions d'accès, contraintes particulières, etc.).

M&Vous se réserve le droit de refuser un lieu qui, après vérification, présenterait des contraintes d'accès ou de logistique incompatibles avec la bonne réalisation de la prestation, notamment lorsque l'accès des véhicules et du matériel nécessaires à l'installation et au démontage de la cérémonie n'est pas possible dans des conditions raisonnables de sécurité et d'organisation.

Cette vérification pourra notamment concerner l'accessibilité des véhicules utilitaires et camions de l'équipe, la présence de chemins étroits ou difficiles d'accès, de pentes importantes, d'escaliers, de passages non carrossables ou de toute autre contrainte susceptible de rendre l'acheminement du matériel difficile ou dangereux.

Le choix définitif du lieu devra être validé par M&Vous avant toute organisation logistique de la prestation.

4-1 Changement de lieu de cérémonie

La SARL M&VOUS décline toute responsabilité en cas d'événement climatique contraignant.

Dans cette mesure :

- si le Client souhaite modifier le lieu de cérémonie laïque, cette demande devra impérativement être formulée au minimum 4 heures avant l'événement. Le lieu choisi par le Client devra impérativement être accessible à la SARL M&VOUS.

A défaut de respecter ce délai de prévenance, la SARL M&VOUS décline toute responsabilité et n'est pas tenue de respecter l'horaire de cérémonie prévue.

La SARL M&VOUS peut également, si elle l'estime nécessaire, déplacer le lieu de cérémonie laïque.

5) Organisation

5-1 Présence d'invités et prestataires

Le jour de la cérémonie, si l'officiant autre qu'un membre de la SARL M&VOUS, un témoin, un ami proche ou un ou plusieurs fournisseur(s) n'est pas/ne sont pas présent(s) ou présente(nt) un retard tel que l'organisation est perturbée, le Prestataire :

- ne saurait être tenu pour responsable,
- est susceptible de facturer des diligences complémentaires au Client, qui l'accepte, afin de trouver une ou des solution(s) pour combler cette absence ou retard.

En tout état de cause, le Prestataire n'est pas responsable de l'absence de réponse ou de l'absence des invités ou de l'éventuel retard accumulé en raison d'une ou plusieurs modification(s) du planning par le Client ou par un tiers le jour même de l'événement, dans la mesure où ledit planning aura été soumis et validé par les mariés selon les délais prévus à l'article 1) précité.

Le Client s'assure que le ou les fournisseur(s) qu'il a choisi, en dehors de la SARL M&VOUS et des prestataires associés à la Charte de la société, disposent d'une immatriculation aux Registres ou Répertoires en vigueur et disposent d'une assurance professionnelle.

5-2 Assistance et coordination à la cérémonie laïque

Le Client déclare qu'il a été avisé qu'une cérémonie laïque est une cérémonie non officielle à valeur symbolique. De par ce caractère symbolique, elle ne peut en aucun cas remplacer le passage devant un agent officiel de l'état civil.

Par conséquent, le Client :

- confirme qu'il a déjà fait l'objet d'une union civile devant l'officier d'état civil ;
- ou qu'il doit faire l'objet d'une union civile préalablement à la cérémonie laïque.

Dans ce cadre, le Client est informé que la SARL M&VOUS, et son officiant, ne pourront être tenu d'avoir des propos visant à dénigrer ou à promouvoir, une croyance ou un système de croyance.

De même, la SARL M&VOUS ne pourra tenir, même à la demande du Client, des propos contraires aux dispositions législatives en vigueur et notamment celles relatives au mariage, figurant dans le Code civil.

Le Client se déclare également informé que le Prestataire n'a pas la charge de solliciter une demande d'autorisation auprès des services compétents, pour l'organisation d'une cérémonie dans un lieu public.

De plus, le Client est avisé que le Prestataire s'engage sur le transport, l'installation et le bon fonctionnement des objets strictement énumérés ci-après, et composant le « package » de la SARL M&VOUS :

- assises (nombre de places indiqué sur le devis),
- arche « sur-mesure »,
- Mobilier divers (tables, pupitre...),
- rituel de cérémonie : sable, caisse à vin, ou rubans,
- décoration non florale (voilage, dentelle, lin, lanternes, tapis divers, carterie sur-mesure...),
- matériel de son et micro-gestion des musiques choisies.

Le Client dispose de la faculté de compléter le « package » ci-dessus détaillé avec d'autres matériels, proposés par la SARL M&VOUS. Ces objets supplémentaires feront l'objet d'une facturation complémentaire.

La gestion de tout autre matériel listé ci-dessus et prévu par le Client ou d'autres personnes de leur connaissance ne pourra incomber au Prestataire.

Le Client se déclare informé que le matériel de son et les chaises ne pourront être installés ou demeurés en extérieur en cas de pluie ou d'événement climatique particulier.

Le matériel ne pourra être utilisé que pour le bon déroulé de la cérémonie, et sera retiré dès la fin de l'évènement.

6) Litige concernant l'interprétation des clauses

Dans le cas où une clause sera interprétée différemment dans le contrat-cadre ou la présente annexe, les conditions particulières figurant dans la présente annexe prévalent.